

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00010
Numéro SIREN : 845 193 721
Nom ou dénomination : 2LS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2021 sous le numéro de dépôt 4520

Plaquette annuelle

SARL 2LS

Exercice clos le 31/01/2021

SARL 2LS

au capital de 7 500 €
34 rue des Nos
Z.I. des Grands Bois
90400 DANJOUTIN
Exercice clos le 31/01/2021

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
91 rue Nationale
59045 LILLE CEDEX

SOMMAIRE**1. Comptes annuels**

Attestation d'Expert-Comptable	7
Bilan actif	8
Bilan passif	9
Compte de résultat	10
Compte de résultat (suite)	11
Soldes intermédiaires de gestion	12
Annexe	13

2. Détail des comptes

Bilan détaillé	29
Compte de résultat détaillé	33

3. Liasse fiscale**37**

Attestation d'Expert-Comptable

ATTESTATION D'EXPERT-COMPTABLE**SARL 2LS****Exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021.**

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de SARL 2LS pour l'exercice du 01/02/2020 au 31/01/2021, et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme de présentation définie par l'Ordre des Experts-comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent ni un audit, ni un examen limité et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 22 pages, se caractérisent par les données suivantes :

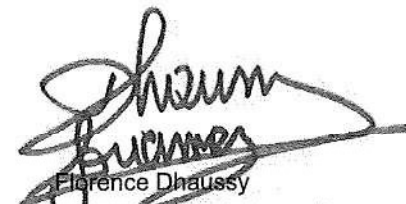
	Montants en Euro
Total bilan	595 642
Chiffre d'affaires	2 370 245
Résultat net comptable (Bénéfice)	41 643

Pour Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Fait à LILLE CEDEX

Le 12/05/2021

Signé par



Florence Dhaussy

Expert-Comptable Associée

62376133633137382d366563622d346...

Bilan actif

Arthur Compagnon
D. Compagnon

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/01/2020
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires			
Fonds commercial (1)			
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 523	827	1 696
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières (2)			
Participations (mise en équivalence)			
Autres participations			
Créances rattachées aux participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 452		4 452
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 975	827	6 148
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises	332 565		332 565
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances (3)			
Clients et comptes rattachés	20 592		20 592
Autres créances	20 242		20 242
Capital souscrit et appelé, non versé			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	29 051		29 051
Charges constatées d'avance (3)	8 573		8 573
TOTAL ACTIF CIRCULANT	411 023		411 023
Frais d'émission d'emprunt à étaler			
Primes de remboursement des obligations			
Ecart de conversion actif			
TOTAL GENERAL	417 998	827	417 171
(1) Dont droit au bail			
(2) Dont à moins d'un an (brut)			
(3) Dont à plus d'un an (brut)			

Bilan passif

	31/01/2021	31/01/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-11 508	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	41 643	-11 508
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 636	-4 008
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	250 102	22 140
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 842	336 694
Dettes fiscales et sociales	67 693	40 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6	180
Produits constatés d'avance (1)	27 364	21 566
TOTAL DETTES	558 007	421 179
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	595 642	417 171
(1) Dont à plus d'un an (a)	250 000	
(1) Dont à moins d'un an (a)	308 007	421 179
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	102	22 140
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société a bénéficié d'aides financières d'un montant de 222 510 € versées par la société GENEDIS et comptabilisées en produits d'exploitation.

La société a également bénéficié en date du 30 octobre 2020 d'un abandon de créances commercial d'un montant de 42 353 € consenti par la société CSF.

La société a bénéficié du fonds de solidarité en janvier 2021 pour un montant de 35 157 €

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2LS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2021, dont le total est de 595 642 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 41 643 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2020 au 31/01/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/05/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/01/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu

Règles et méthodes comptables

bénéficiaires sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 523	1 083		3 605
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		4 207		4 207
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 523	5 290		7 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 452	2 280		6 732
Immobilisations financières	4 452	2 280		6 732
ACTIF IMMOBILISE	6 975	7 570		14 545

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 290	2 280	7 570
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 290	2 280	7 570
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	827	1 021		1 848
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		334		334
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	827	1 354		2 181
ACTIF IMMOBILISE	827	1 354		2 181

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 201 352 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 732		6 732
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	28 041	28 041	
Autres	156 135	156 135	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	10 444	10 444	
Total	201 352	194 620	6 732
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	25 688
RISTOURNES OPUS	2 123
RISTOURNES FIDELITE	1 822
RISTOURNES PFT	50
RISTOURNES DIRECT	5 042
RISTOURNES PAE	72 089
Etat - produits à recevoir	39 520
DEGREVEMENT CET	178
Total	146 512

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 558 007 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	102	102		
- à plus de 1 an à l'origine	250 000		250 000	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	212 842	212 842		
Dettes fiscales et sociales	67 693	67 693		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	6	6		
Produits constatés d'avance	27 364	27 364		
Total	558 007	308 007	250 000	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	250 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	13 521
FRAIS BANCAIRES A PAYER	102
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	12 881
PROV 13E MOIS	360
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	3 412
PROV CH/ 13E MOIS	95
PROV LOI FILLION	798
URSSAF SSI	9 527
CVAE	1 736
Taxe d'apprentissage CAP	1 056
FORMATION CONTINUE CAP	2 246
Divers - charges à payer	6
Total	45 741

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA LOCATIONS	3 230		
Entretiens effectués d avance	1 828		
CCA ASSURANCES	4 177		
CCA SERVICES EXTERIEURS	329		
CCA MEDECINE DU TRAVAIL	812		
CCA CFE	67		
Total	10 444		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel**Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	593	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	2 537	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		42 353
TOTAL	3 130	42 353

La société a également bénéficié en date du 30 octobre 2020 d'un abandon de créances commercial d'un montant de 42 353 € consenti par la société CSF.

Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 5 371 Euro

2LS

Société par actions simplifiée au capital de 7 500,00 euros
Siège social : Zone Industrielle des Grands Bois, 34 rue des Nos – 90400 Danjoutin
RCS BELFORT 845 193 721

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 JUILLET 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un,

Le trente-et-un juillet,

A dix-huit heures,

Au siège social à Danjoutin.

Monsieur Serge LEFEBVRE, propriétaire de la totalité des 750 actions de 10,00 € chacune composant le capital social de la société par actions simplifiée 2LS, associé unique de ladite Société et seul Président.

1 – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Serge LEFEBVRE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 janvier 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

2 – A pris les décisions suivantes relatives à :

- ***L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021 ;***
- ***L'affectation du résultat de l'exercice ;***
- ***La mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;***
- ***Rémunération du Président ;***
- ***La délégation de pouvoirs en vue des formalités.***

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 41 643,41 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Il approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 593,00 euros. L'impôt correspondant étant nul.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 41 643,41 euros, de la manière suivante :

Sommes à affecter :

Bénéfice de l'exercice	41 643,41 €
TOTAL	41 643,41 €

Affectation adoptée :

A l'absorption des pertes antérieures, la somme de	11 507,59 €
A la réserve légale, la somme de	750,00 €
Le solde, en totalité au compte « Report à nouveau », <i>Le compte « Report à nouveau » s'élevant ainsi à 40 893,41 €.</i>	29 385,82 €
TOTAL	41 643,41 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 37 635,82 euros.

L'associé unique constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à l'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés, relative à la régularisation de la situation de la Société.

Il reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des précédents exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve la convention visée par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et mentionnée sur le registre de ses décisions.

L'associé unique prend acte de cette convention :

Abandon de créance :

En date du 30 octobre 2020, la Société C.S.F, Société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le n° 440 283 752, a consenti à la Société un abandon de créance d'un montant total de 42 352,53 euros.

Cet abandon de créance ayant été conclu sans clause de retour à meilleure fortune.

SL

QUATRIEME DECISION

L'associé unique approuve la rémunération allouée à Monsieur Serge LFEBVRE, Président, qui s'est élevée à un montant de 38 002,72 euros.

Il approuve également la prise en charge par la Société de ses cotisations sociales personnelles tant facultatives qu'obligatoires pour un total de 19 226,96 euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Monsieur Serge LEFEBVRE
Président Associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of several large, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

